

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général

Mission Inspection-Contrôle-Réclamations

Affaire suivie par : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Réf : IC-0222-2272-D

[REDACTED]
EHPAD Les 3 Fontaines
Ancienne route de Veynes
05000 GAP

Date :

Objet : Notification des mesures administratives au terme de la procédure contradictoire faisant suite à l'inspection de l'EHPAD les 3 Fontaines Février 2022

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection le 22 février 2022. Le rapport de l'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 15 mars 2022.

Vos éléments de réponse communiqués par mail le 30 mars 2022 ont été analysés par la mission d'inspection.

Il ressort de l'examen des documents produits que seules les pièces demandées relatives à l'écart n° 3 (Transmettre le contrat de travail, le diplôme et le casier judiciaires du directeur) ont été transmises. Pour les autres constats, les réponses sont uniquement déclaratives. Ainsi sans éléments de preuve les injonctions, prescriptions et recommandations ne peuvent être levées.

La procédure contradictoire est désormais clôturée et le rapport d'inspection revêt à ce jour un caractère définitif et les mesures administratives envisagées sont maintenues.

Les décisions sont notifiées dans le tableau des mesures administratives (document annexé). Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Nous appelons votre attention sur l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre, dans les délais indiqués, les injonctions, les prescriptions et les recommandations formulées dans le tableau des mesures administratives en annexe de ce courrier.



Dans le cas contraire il sera fait application des dispositions de l'article L313-14 et suivant du code de l'action sociale.

Le suivi des injonctions, des prescriptions et des recommandations sera assuré par les services de la délégation départementale des Hautes Alpes de l'Agence régionale de santé et ceux du Conseil départemental des Hautes Alpes.

Le Directeur Général de l'ARS Paca

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

[REDACTED]

[REDACTED]

